



BUREAU VERITAS
Agence Bourgogne Picardie Champagne Ardenne
Allée Jean-Marie Amelin
51 370 CHAMPIGNY
☎ 03 26 05 44 20
☎ 03 26 05 44 23

Responsable des mesures :
Cédric DA CUNHA
Inspecteur environnement

Rapport de mesure de bruit émis dans l'environnement par une ICPE

TEREOS
Route Mesnil Broussy
51230 CONNANTRE




**BUREAU
VERITAS**

Dans l'intérêt des entreprises et des Hommes

A l'attention de Michel BESSON

Contact société :
Michel BESSON
☎ 03.26.81.03.53
mbesson@tereos.com

Intervenant Bureau Veritas :
Cédric DA CUNHA
☎ 03 26 05 94 47 / 06 73 19 69 55
cedric.da-cunha@fr.bureauveritas.com

NUMERO DE RAPPORT	003872 – 2819815_001_001_001
ADRESSE D'INTERVENTION	TEREOS Route Mesnil Broussy 51230 CONNANTRE
DATE DE MESURAGE	Jeudi 15 octobre 2015
DATE D'EDITION DU RAPPORT	Mercredi 25 novembre 2015
EMETTEUR	Cédric DA CUNHA
SIGNATURE	

*La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral.
Copyright Bureau Veritas. Il comprend 30 pages dont 5 annexes.*



BUREAU
VERITAS

SOMMAIRE

1.	OBJET DES MESURES	3
2.	MATERIEL DE MESURE	3
2.1.	<u>MATERIEL UTILISE</u>	3
2.2.	<u>CONTROLE DE L'APPAREILLAGE</u>	3
3.	ETAT DES LIEUX LORS DES ESSAIS	4
3.1.	<u>SITUATION GEOGRAPHIQUE DU SITE – DESCRIPTION DES LIEUX</u>	4
3.2.	<u>LES PRINCIPALES SOURCES DE BRUIT SUR LE SITE</u>	4
3.3.	<u>LES PRINCIPALES SOURCES DE BRUIT HORS DU SITE</u>	4
3.4.	<u>CONDITIONS METEOROLOGIQUES OBSERVEES</u>	4
4.	MODALITES OPERATOIRES	5
4.1.	<u>CONDITIONS DE MESURE</u>	5
4.2.	<u>INTERVALLES D'OBSERVATION ET DE MESURE</u>	5
4.3.	<u>NOMBRE ET EMPLACEMENT DES POINTS DE MESURE</u>	5
4.4.	<u>CONDITIONS PARTICULIERES</u>	5
5.	RESULTATS DE MESURE ET ANALYSE	6
6.	CONCLUSIONS	7

Annexes :

- 1 : Glossaire
- 2 : Matériel de mesure utilisé
- 3 : Tableau de synthèse des conditions de mesure
- 4 : Plans du site et de son environnement
- 5 : Détails de mesure



BUREAU
VERITAS

1. OBJET DES MESURES

Dans le cadre des contrôles réglementaires, la société TEREOS a missionné le groupe Bureau Veritas afin de réaliser le contrôle des émissions sonores dans l'environnement le jeudi 15 octobre 2015 à l'adresse suivante :

TEREOS
Route Mesnil Broussy
51230 CONNANTRE

Les mesures réalisées ont pour but la mesure des niveaux de bruit en limite de propriété et en zone à émergence réglementée pour les périodes diurne et nocturne.

Les textes de références sont :

- La norme NFS 31-010 de Décembre 1996 et son additif NF S 21-010/A1 de Décembre 2008,
- Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.
- Votre arrêté préfectoral du 17 juillet 1981.

Ce rapport présente les résultats de mesurage, ainsi que leur interprétation vis à vis des exigences de ces textes.

2. MATERIEL DE MESURE

2.1. Matériel utilisé

Voir Annexe 2

2.2. Contrôle de l'appareillage

Les sonomètres ainsi que les sources étalons font l'objet de contrôles périodiques au Laboratoire National d'Essais conformément à l'Arrêté du 27 Octobre 1989 (modifié le 30/05/2008) relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

Un calibrage des appareils a été effectué avant et après les mesures, aucune dérive supérieure à 0.5 dB n'a été constatée.



3. ETAT DES LIEUX LORS DES ESSAIS

3.1. Situation géographique du site – Description des lieux

La société TEREOS est localisée à Connantre (51) le long de la nationale 4 et de la départementale 5.

La société TEREOS est entourée de terrain agricole. L'habitation la plus proche se situe au sud-est de l'entreprise.

3.2. Les principales sources de bruit sur le site

- Four à chaux (points 1 et 2)
- Chaufferie (point 1 et 6)
- Lavoir (point 2)
- Engins de chantier (points 1, 2 et 3)
- Passage de chariots élévateurs (point 6)
- Passage de VL et de PL (tous les points de mesures)
- Chargement et déchargement des PL (point 6)
- Voies ferroviaires (points 1, 2, 5 et 6)
- Ouvriers sur le chantier de la nouvelle chaufferie (point 1)

3.3. Les principales sources de bruit hors du site

- Passage de VL et PL sur la Nationale 4 (points 1 et 2)
- Passage de VL et PL sur la Départementale 5 (points 3, 4 et 5)
- Voies ferroviaires (points 1 et 2)
- Avifaune (Tous les points de mesures)

3.4. Conditions météorologiques observées

Le relevé présenté dans la suite a été fait sans instrumentation particulière. Il est destiné à donner un ordre d'idée de l'occurrence météorologique rencontrée sur site et relevée lors de la présence du responsable de mesure.

- Nébulosité : Ciel nuageux
- Précipitations : temps sec
- Températures : autour de 5°C (jour), et de 3°C (nuit)
- Vent moyen de secteur nord-ouest (jour) et vent moyen de secteur nord (nuit)
- Chaussée sèche

Les codages météorologiques selon la norme NFS 31-010 de Décembre 1996 sont fournis en annexe 3.



4. MODALITES OPERATOIRES

4.1. Conditions de mesure

Les mesures ont été effectuées conformément à la NFS 31-010 de Décembre 1996 sans déroger à aucune de ses prescriptions.

La méthode d'expertise a été retenue et les mesures sont de type conventionnel.

4.2. Intervalles d'observation et de mesure

Les niveaux de bruit ont été observés le jeudi 15 octobre 2015 site en fonctionnement pendant la campagne de betteraves.

Les mesures ont été réalisées sur 30 minutes minimum de jour et de nuit en limite de propriété (5 points) et en zone à émergence réglementée (1 point) lorsque la production était en régime normal. La société TEREOS fonctionnant 7j/7 et 24h/24, le bruit résiduel a été mesuré par effet d'écran (point R4).

Les mesures ont été réalisées aux emplacements indiqués par le client.

Ces intervalles d'observation contiennent les intervalles de mesure. Ces derniers sont décrits en annexe 5 : « Détails de mesure ».

4.3. Nombre et emplacement des points de mesure

Point de mesure	Emplacement	Type de bruit mesuré	Sonomètre utilisé
1	Limite de propriété nord, derrière les voies ferrées, en face de la chaufferie à côté du parc à pierre à chaux.	Bruit ambiant diurne et nocturne	872 1153
2	Limite de propriété nord, en face du Lavoir, à côté du poste GRT.	Bruit ambiant diurne et nocturne	872 1156
3	Limite de propriété est, sur le parking de stationnement des camions de betteraves.	Bruit ambiant diurne et nocturne	872 1152
4	Zone à émergence réglementée sud-est, à l'entrée de l'embranchement de la société TEREOS.	Bruit ambiant diurne et nocturne	872 1156
4R	Zone à émergence réglementée sud-est, près de l'entrée de l'embranchement de la société TEREOS, derrière un merlon.	Bruit résiduel diurne et nocturne	872 1154
5	Limite de propriété sud, à l'entrée du site entre le poste de garde et la base vie.	Bruit ambiant diurne et nocturne	872 1154
6	Limite de propriété ouest, derrière les voies ferrées, proche des quai de chargement/déchargement.	Bruit ambiant diurne et nocturne	872 1152

La localisation des points de mesure est reportée sur le plan fourni en annexe 4.

4.4. Conditions particulières

Sans objet.

TEREOS - CONNANTRE Rapport n° 003872 2819815_001_001_001	5 / 30	Fait à REIMS Le Mercredi 25 novembre 2015
--	--------	--



5. RESULTATS DE MESURE ET ANALYSE

Les résultats des mesures effectuées sont synthétisés dans les tableaux suivants.

Ces tableaux présentent aussi les avis quant au respect des contraintes réglementaires.

En limite de propriété

Point de mesures	Périodes réglementaires	Niveau de bruit ambiant mesuré	Exigence arrêté du site dB(A)	Conformité
		L _{Aeq} dB(A)		
Point 1	Diurne 7h-22h	59	65	OUI
	Nocturne 22h-7h	56.5	55	NON
Point 2	Diurne 7h-22h	63	65	OUI
	Nocturne 22h-7h	60.5	55	NON
Point 3	Diurne 7h-22h	54	65	OUI
	Nocturne 22h-7h	51.5	55	OUI
Point 5	Diurne 7h-22h	58	65	OUI
	Nocturne 22h-7h	58	55	NON
Point 6	Diurne 7h-22h	63	65	OUI
	Nocturne 22h-7h	65.5	55	NON

En zone à émergence réglementée

Point de mesures	Périodes réglementaires	Niveau de bruit ambiant (dB(A))		Niveau de bruit résiduel (dB(A))		Emergence (dB(A))			Conformité
		L _{Aeq}	L _{A50}	L _{Aeq}	L _{A50}	Indice retenu	Calculée	Autorisée	
Point 4	Diurne 7h-22h	61.5	54.5	63	47.5	LA50	7	5	NON CONFORME
	Nocturne 22h-7h	55	50	50.5	40	LA50	10	3	NON CONFORME

Pour chaque point, une fiche de mesure figure dans l'annexe 5 faisant apparaître l'évolution temporelle du bruit en dB (A), le calcul des indices statistiques L_N correspondant aux niveaux dépassés pendant N % du temps de l'intervalle de mesure.



**BUREAU
VERITAS**

6. CONCLUSIONS

Des mesurages de bruit dans l'environnement ont été réalisés le jeudi 15 octobre 2015 à l'adresse suivante :

TEREOS
Route Mesnil Broussy
51230 CONNANTRE

Ceux-ci ont eu pour but de mettre en évidence l'émergence sonore générée par le site et de comparer celle-ci à celle autorisée par la réglementation relative aux ICPE.

Les résultats de ces mesures mènent aux conclusions suivantes :

- Le site est non conforme en limite de propriété aux points 1, 2, 5 et 6 durant la période nocturne. Il est également non conforme en émergence au point 4 durant les périodes diurne et nocturne.
- Tous les autres niveaux sonores mesurés en limite de propriété sont inférieurs aux valeurs maximales mentionnées dans votre arrêté préfectoral.
- Il n'y a pas de présomption de bruit à tonalité marquée.



BUREAU
VERITAS

ANNEXE 1

Glossaire



Principaux termes utilisés en acoustique

➤ **Bruit ambiant**

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées.

➤ **Bruit Particulier**

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant, notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Ce peut être, par exemple, un bruit dont la production ou la transmission est inhabituelle dans une zone résidentielle ou un bruit émis ou transmis dans une pièce d'habitation du fait du non-respect des règles de l'art de la construction ou des règles de bon usage des lieux d'habitation.

➤ **Bruit résiduel**

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

Ce peut être, par exemple, dans un logement, l'ensemble des bruits habituels provenant de l'extérieur et des bruits intérieurs correspondant à l'usage normal des locaux et équipements.

➤ **Bruit impulsionnel**

Bruit consistant en une ou plusieurs impulsions d'énergie acoustique, ayant chacune une durée inférieure à environ 1 s. et séparée (s) par des intervalles de temps, de durées supérieures à 0,2 s.

➤ **Emergence**

Modification temporelle du niveau du bruit ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. Cette modification porte sur le niveau global ou le niveau mesuré dans une bande quelconque de fréquence.

➤ **Niveau acoustique fractile, "LAN,t"**

Par analyse statistique de L_{Aeq} courts, on peut déterminer le niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant N% de l'intervalle de temps considéré, dénommé "Niveau acoustique fractile". Son symbole est $L_{AN,t}$ par exemple $L_{A90,1s}$ est le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A dépassé pendant 90 % de l'intervalle de mesure, avec une durée d'intégration égale à 1s.

➤ **Tonalité marquée**

La tonalité marquée est détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave quand la différence de niveaux entre la bande de 1/3 d'octave et les quatre bandes de 1/3 d'octave les plus proches (les deux bandes immédiatement inférieures et les deux bandes immédiatement supérieures) atteint ou dépasse les niveaux indiqués dans le tableau suivant pour la bande considérée :

Cette analyse se fera à partir d'une acquisition minimale de 10s.		
50 Hz à 315 Hz	400 Hz à 1 250 Hz	1 600 Hz à 8 000 Hz
10 dB	5 dB	5 dB

Les bandes sont définies par la fréquence centrale de tiers d'octave.



Préconisations de l'arrêté du 23 janvier 1997

Il y a deux paramètres qui doivent être vérifiés en matière de bruit :

- Valeur d'émergence à ne pas dépasser en limite de ZER (Zone à Emergence Réglementée)
- Valeur de niveaux à ne pas dépasser en limite de propriété du site

Les valeurs admissibles d'émergence sont :

Niveau de bruit ambiant existant dans les ZER (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22h à 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35dB(A) et inférieur ou égale à 45dB(A)	5dB(A)	3dB(A)
Supérieur à 45dB(A)	5dB(A)	3dB(A)

Les niveaux admissibles en limites de propriété sont fixés dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du site de manière à assurer le respect de l'émergence dans les zones où elle est réglementée.

Pour le site **TEREOS**, ces valeurs ne peuvent être supérieures à :

- 65 dB(A) en période jour
- 55 dB(A) en période nuit
- 60 dB(A) de 6h à 7h et de 20h à 22h

sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Définition des Zones à Emergence Réglementée (ZER) :

- L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
- Les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation ;
- L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

Article 3, paragraphe 4 :

Si l'arrêté d'autorisation concerne la modification d'un établissement existant au 01/07/1997, dont la limite de propriété est distante de moins de 200 mètres des ZER, il peut prévoir que les valeurs admissibles d'émergence ne s'appliquent, dans les zones considérées, qu'au-delà d'une distance donnée de la limite de propriété. Cette distance ne peut excéder 200 mètres. [...].



BUREAU
VERITAS

Estimation des conditions météorologiques selon NFS 31-010/A1

Les caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température peuvent être estimés selon le codage ci-après :

Caractéristiques U et T

U ₁	Vent fort (3 m/s à 5 m/s) contraire au sens source-récepteur	T ₁	jour et fort ensoleillement et surface sèche et peu de vent
U ₂	Vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire	T ₂	mêmes conditions que T1 mais au moins une condition est non vérifiée
U ₃	Vent nul ou vent quelconque de travers	T ₃	lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
U ₄	Vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant ($\approx 45^\circ$)	T ₄	nuit et (nuageux ou vent)
U ₅	Vent fort portant	T ₅	nuit et ciel dégagé et vent faible

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous.

Influence des conditions météorologiques

	U1	U2	U3	U4	U5
T1	Sans objet	--	-	-	Sans objet
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5	Sans objet	+	+	++	Sans objet

-- Etat météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore.

- Etat météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore.

Z Effets météorologiques nuls ou négligeables.

+ Etat météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore.

++ Etat météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore.



BUREAU
VERITAS

ANNEXE 2

Matériel de mesure utilisé

TEREOS - CONNANTRE
Rapport n° 003872
2819815_001_001_001

12 / 30

Fait à REIMS
Le Mercredi 25 novembre 2015

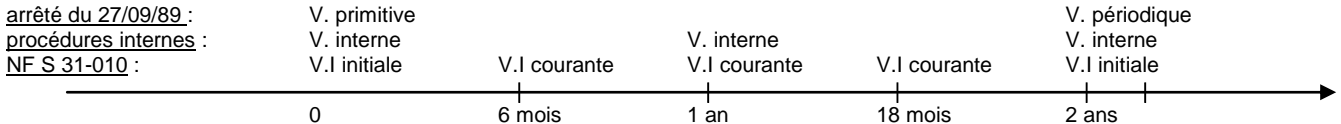


BUREAU
VERITAS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27/10/1989 (modifié le 30/05/08), nos sonomètres font l'objet de vérifications périodiques dans un laboratoire agréé (Laboratoire national d'essais, LNE).

La durée de validité du visa LNE est de 2 ans

Par ailleurs, notre matériel fait également l'objet d'auto-vérifications, conformément à l'annexe A de la norme NF S 31-010 de décembre 1996.



x = matériel utilisé

	Identification BV	Désignation	Marque	Type	N° Série	Prochaine vérification périodique
X	872 1152	Sono intégrateur	01 dB-Metravib	SOLO	10217	avr-17
		Préampli	01 dB-Metravib	PRE 215	10369	
		Micro	Microtech	MCE 212	91497	
		Calibreur	01 dB-Metravib	CAL 21	34134105	
X	872 1153	Sono intégrateur	01 dB-Metravib	SOLO	10277	mars-17
		Préampli	01 dB-Metravib	PRE 215	10575	
		Micro	Microtech	MCE 212	51745	
		Calibreur	01 dB-Metravib	CAL 21	34134105	
X	872 1154	Sono intégrateur	01 dB-Metravib	SOLO	61217	oct-16
		Préampli	01 dB-Metravib	PRE 215	14267	
		Micro	Microtech	MCE 212	91501	
		Calibreur	01 dB-Metravib	CAL 21	34682943	
X	872 1156	Sono intégrateur	01 dB-Metravib	SOLO	65327	juin-16
		Préampli	01 dB-Metravib	PRE 215	15936	
		Micro	Microtech	MCE 212	142842	
		Calibreur	01 dB-Metravib	CAL 21	51231468	

Un calibrage est réalisé avant et après les mesurages.

TEREOS - CONNANTRE Rapport n° 003872 2819815_001_001_001	13 / 30	Fait à REIMS Le Mercredi 25 novembre 2015
--	---------	--



BUREAU
VERITAS

ANNEXE 3

Tableau de synthèse des conditions de mesure

TEREOS - CONNANTRE
Rapport n° 003872
2819815_001_001_001

14 / 30

Fait à REIMS
Le Mercredi 25 novembre 2015



BUREAU
VERITAS

CODAGES METEOROLOGIQUES

Codage météo		Sources de bruits
Jour		
Point 1	U2T3 -	Activités TEREOS : Chaufferie, four à chaux, engins de chantiers, passage de VL et PL, voies ferroviaires, ouvriers sur le chantier de la nouvelle chaufferie. Hors site : Passage de VL et PL sur la Nationale 4, voies ferroviaires, avifaune
Point 2	U2T3 -	Activités TEREOS : Lavoir, four à chaux, engins de chantiers, voies ferroviaires. Hors site : Passage de VL et PL sur la Nationale 4, voies ferroviaires ; avifaune.
Point 3	U4T3 +	Activités TEREOS : Engins de chantiers, passage de VL et PL et bruit de fond de l'ensemble des installations. Hors site : Passage de VL et PL sur la Départementale 5, avifaune.
Point 4	U4T3 +	Activités TEREOS : Passage de VL et PL, bruit de fond de l'ensemble des installations. Hors site : Passage de VL et PL sur la Départementale 5, avifaune.
Point 5	U4T3 +	Activités TEREOS : Passage de VL et PL, voies ferroviaires, bruit de fond de l'ensemble des installations. Hors site : Passage de VL et PL sur la Départementale 5, avifaune.
Point 6	U2T3 -	Activités TEREOS : Passage de VL et PL, chargement / déchargement des PL, passage de chariots élévateurs, chaufferie. Hors site : Avifaune.

Les codages météo sont explicités dans le glossaire



BUREAU
VERITAS

Codage météo		Sources de bruits
Nuit et dimanche		
Point 1	U2T4 Z	Activités TEREOS : Chaufferie, four à chaux, engins de chantiers, passage de VL et PL, voies ferroviaires. Hors site : Passage de VL et PL sur la Nationale 4, voies ferroviaires, avifaune
Point 2	U2T4 Z	Activités TEREOS : Lavoir, four à chaux, engins de chantiers, voies ferroviaires. Hors site : Passage de VL et PL sur la Nationale 4, voies ferroviaires ; avifaune.
Point 3	U3T4 +	Activités TEREOS : Engins de chantiers, passage de VL et PL et bruit de fond de l'ensemble des installations. Hors site : Passage de VL et PL sur la Départementale 5, avifaune.
Point 4	U4T4 +	Activités TEREOS : Passage de VL et PL, bruit de fond de l'ensemble des installations. Hors site : Passage de VL et PL sur la Départementale 5, avifaune.
Point 5	U4T4 +	Activités TEREOS : Passage de VL et PL, voies ferroviaires, bruit de fond de l'ensemble des installations. Hors site : Passage de VL et PL sur la Départementale 5, avifaune.
Point 6	U3T4 +	Activités TEREOS : Passage de VL et PL, chargement / déchargement des PL, passage de chariots élévateurs, chaufferie. Hors site : Avifaune.

Les codages météo sont explicités dans le glossaire



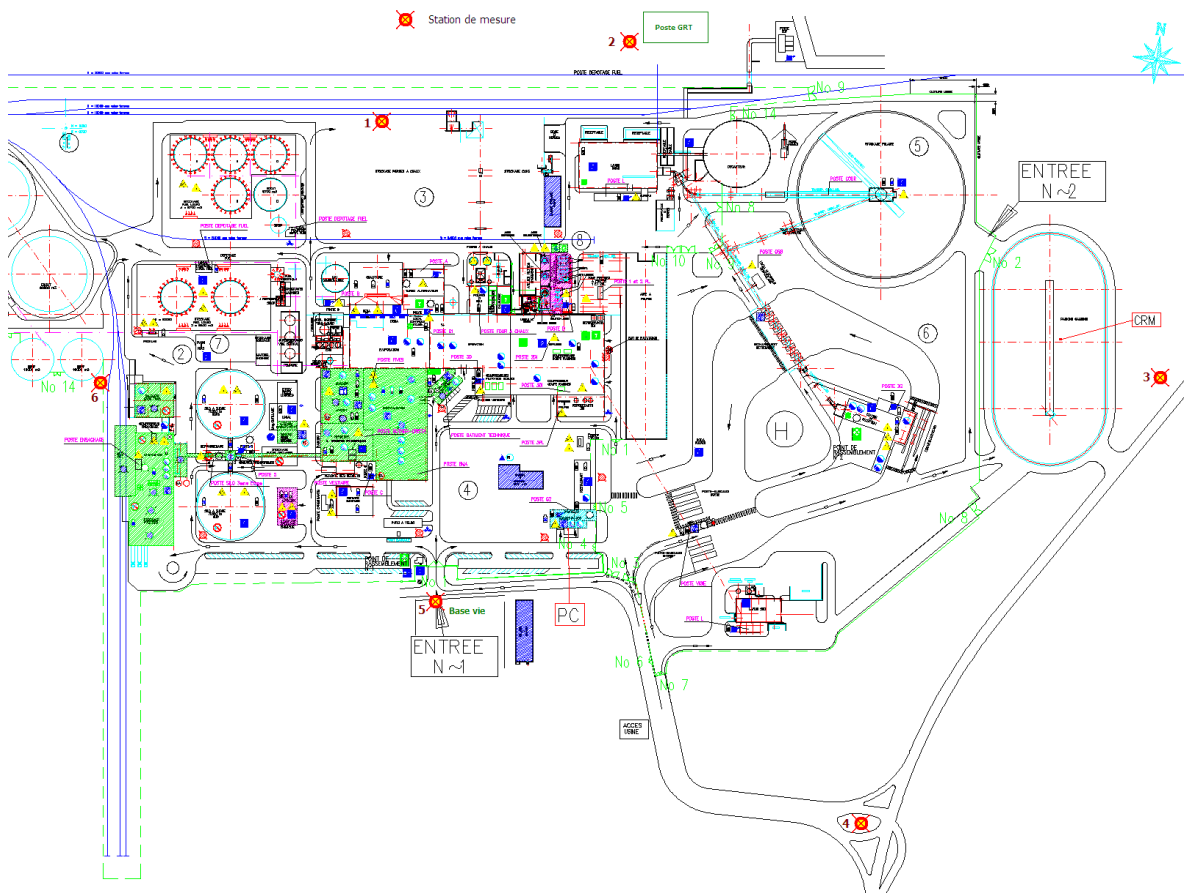
BUREAU
VERITAS

ANNEXE 4

Plans du site et de son environnement



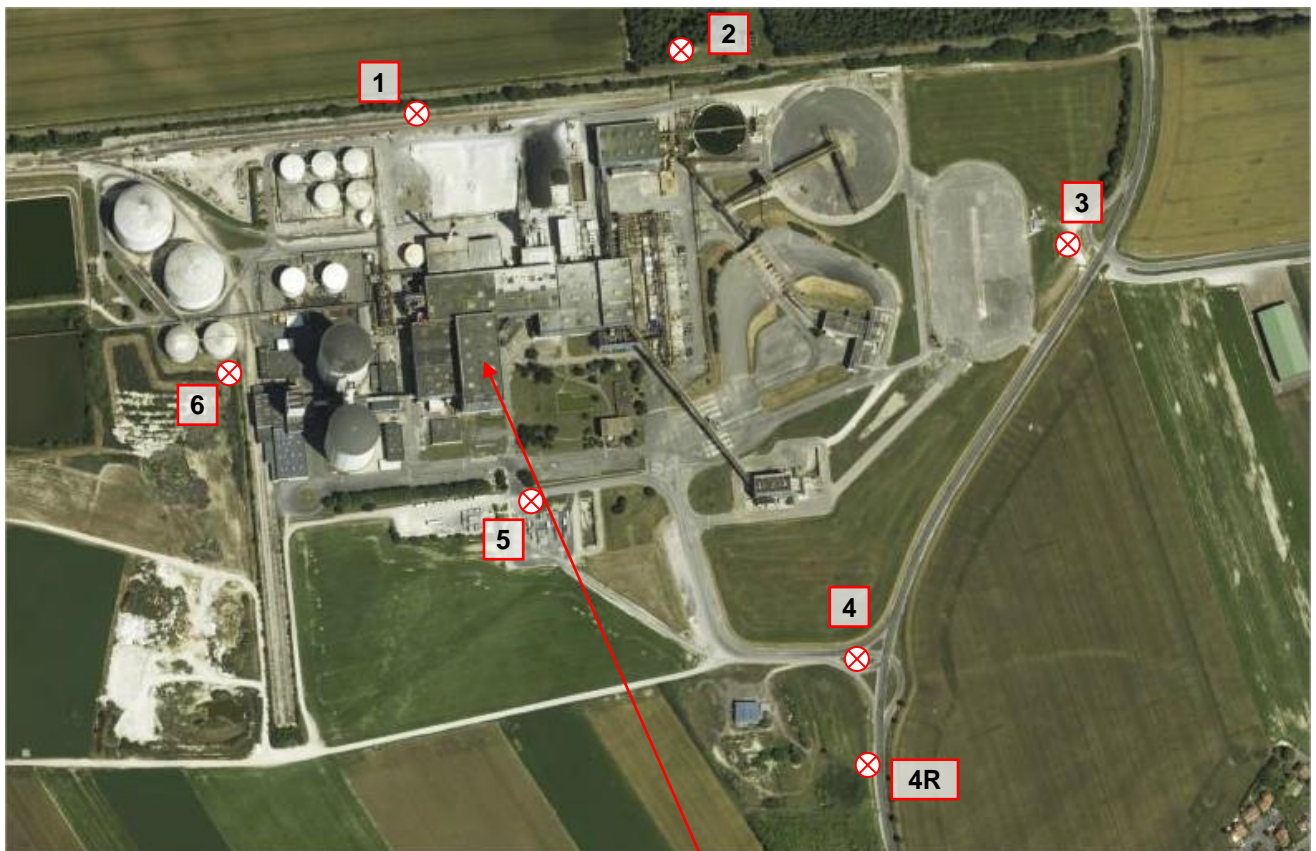
**BUREAU
VERITAS**





BUREAU
VERITAS

Localisation des points de mesure



TEREOS

<p>TEREOS - CONNANTRE Rapport n° 003872 2819815_001_001_001</p>	<p>19 / 30</p>	<p>Fait à REIMS Le Mercredi 25 novembre 2015</p>
---	----------------	--



**BUREAU
VERITAS**

ANNEXE 5

Détails de mesure

TEREOS - CONNANTRE
Rapport n° 003872
2819815_001_001_001

20 / 30

Fait à REIMS
Le Mercredi 25 novembre 2015



BUREAU
VERITAS

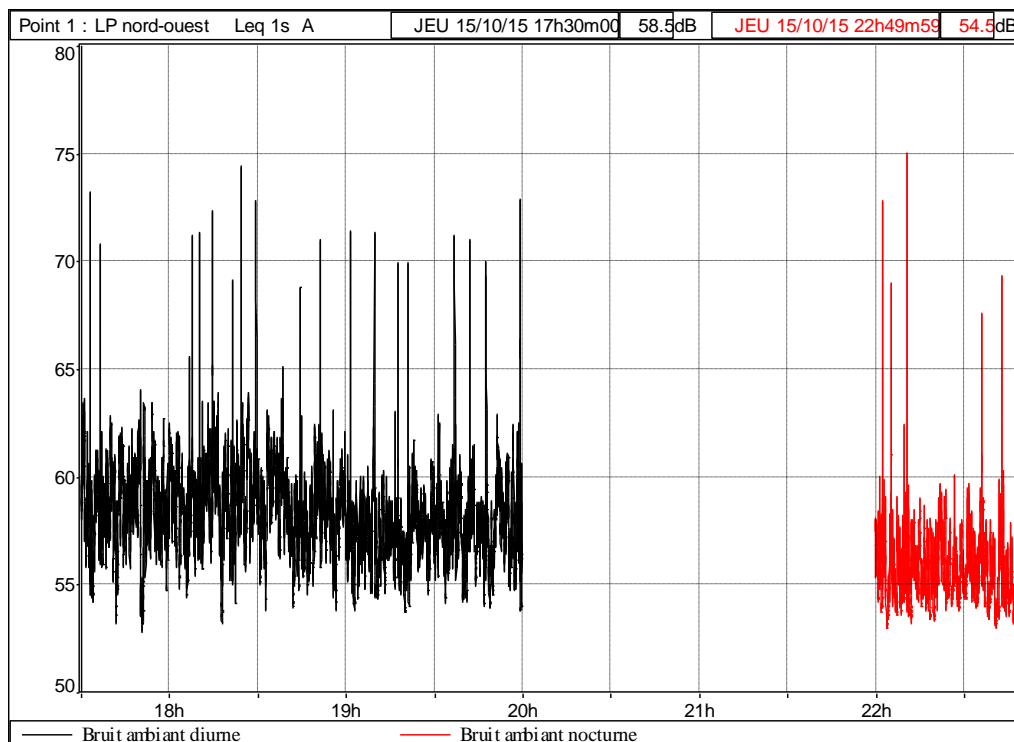
TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit ambiant	Période : Jour et Nuit
Lieu de mesure : Point 1	Limite de propriété

Résultats :

Fichier	Point 1_jour et nuit.CMG					
Lieu	Point 1 : LP nord-ouest					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 17:30:00					
Fin	15/10/15 22:50:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Bruit ambiant diurne	58,9	52,8	74,4	55,7	58,0	02:30:00
Bruit ambiant nocturne	56,3	53,0	75,0	53,7	55,2	00:50:00

Evolution temporelle :





BUREAU
VERITAS

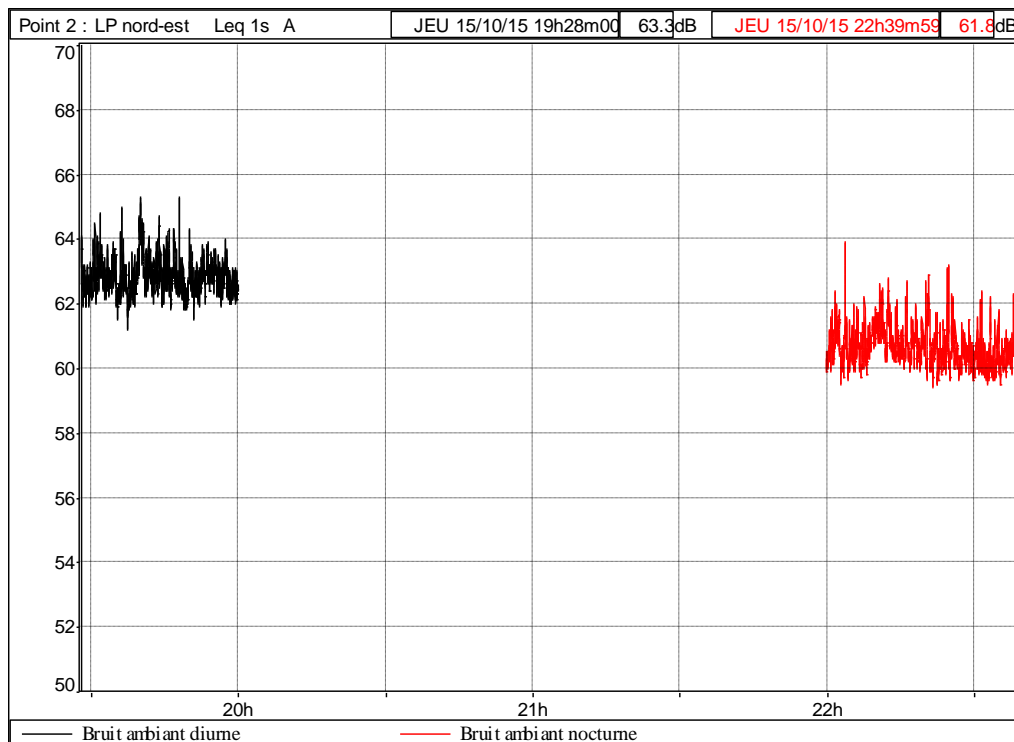
TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit ambiant	Période : Jour et Nuit
Lieu de mesure : Point 2	Limite de propriété

Résultats :

Fichier	Point 2_jour et nuit.CMG					
Lieu	Point 2 : LP nord-est					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 19:28:00					
Fin	15/10/15 22:40:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Source						
Bruit ambiant diurne	62,9	61,2	65,3	62,1	62,7	00:32:00
Bruit ambiant nocturne	60,7	59,4	63,9	59,9	60,5	00:40:00

Evolution temporelle :





BUREAU
VERITAS

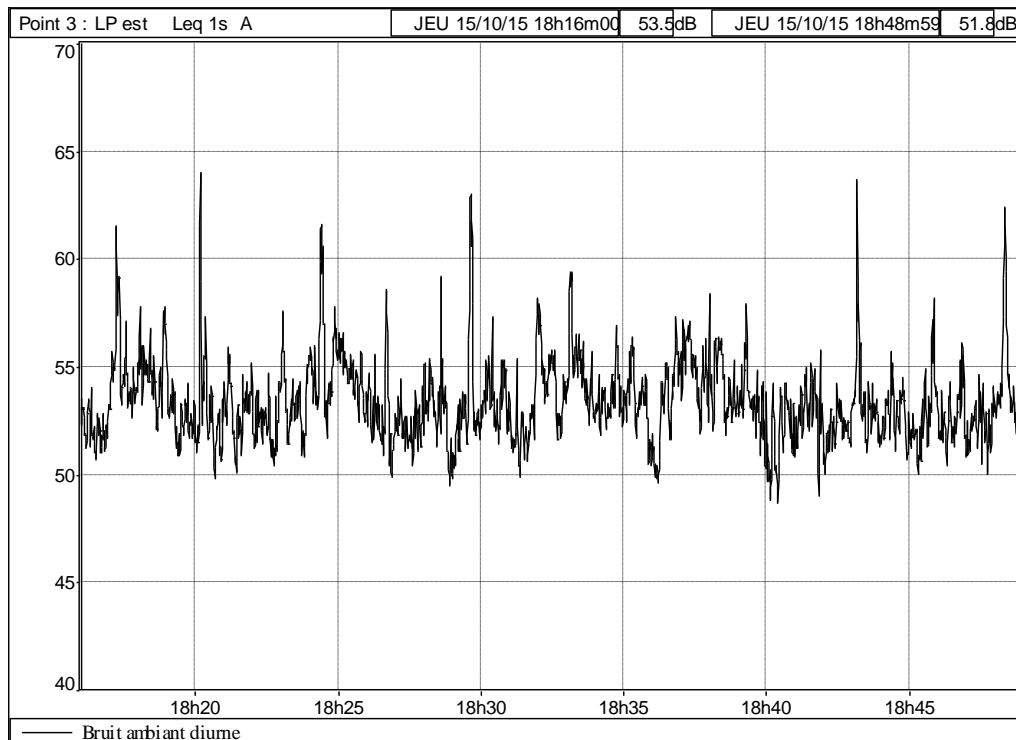
TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit ambiant	Période : Jour
Lieu de mesure : Point 3	Limite de propriété

Résultats :

Fichier	Point 3_jour.CMG					
Lieu	Point 3 : LP est					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 18:16:00					
Fin	15/10/15 18:49:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Bruit ambiant diurne	53,9	48,7	64,0	51,2	53,0	00:33:00

Evolution temporelle :





BUREAU
VERITAS

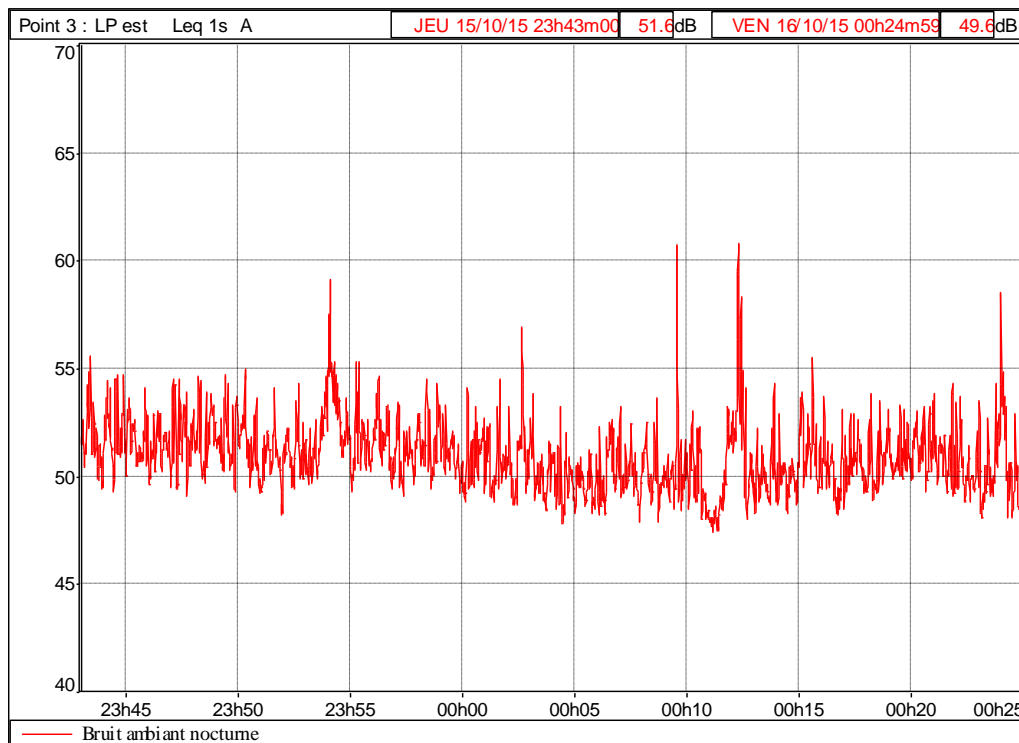
TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit ambiant	Période : Nuit
Lieu de mesure : Point 3	Limite de propriété

Résultats :

Fichier	Point 3_nuit.CMG					
Lieu	Point 3 : LP est					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 23:43:00					
Fin	16/10/15 00:25:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Source	51,3	47,4	60,8	49,1	50,7	00:42:00

Evolution temporelle :





BUREAU
VERITAS

TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit ambiant

Période : Jour

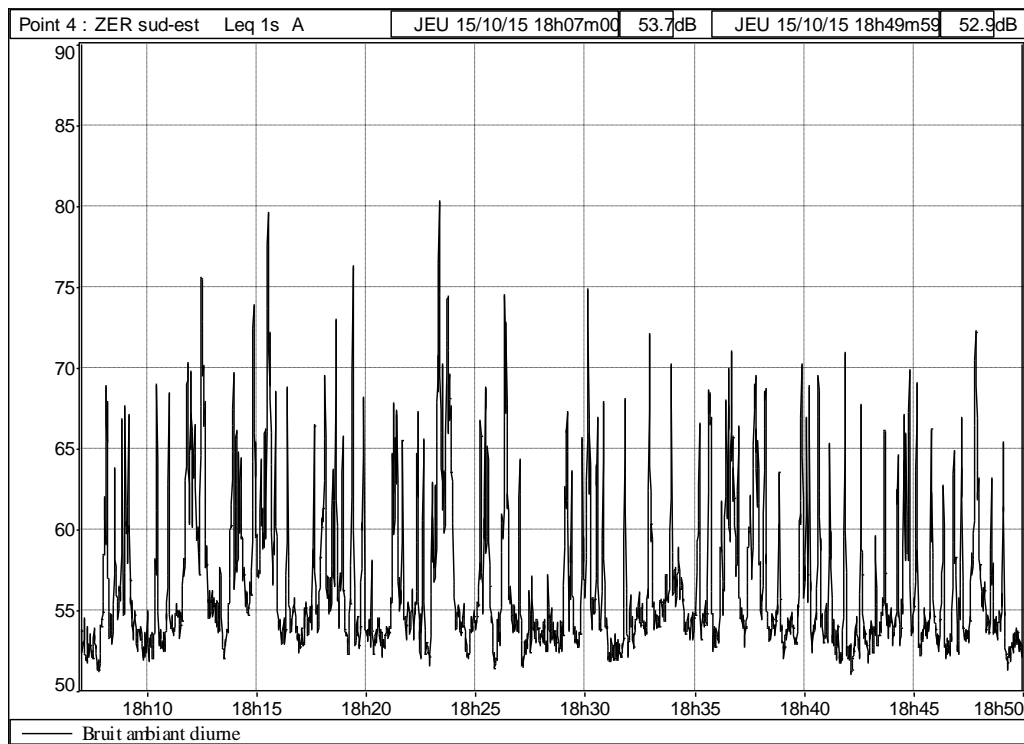
Lieu de mesure : Point 4

Zone à émergence réglementée

Résultats :

Fichier	Point 4_jour.CMG					
Lieu	Point 4 : ZER sud-est					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 18:07:00					
Fin	15/10/15 18:50:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Bruit ambiant diurne	61,3	51,0	80,3	52,6	54,6	00:43:00

Evolution temporelle :





BUREAU
VERITAS

TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit résiduel

Période : Jour

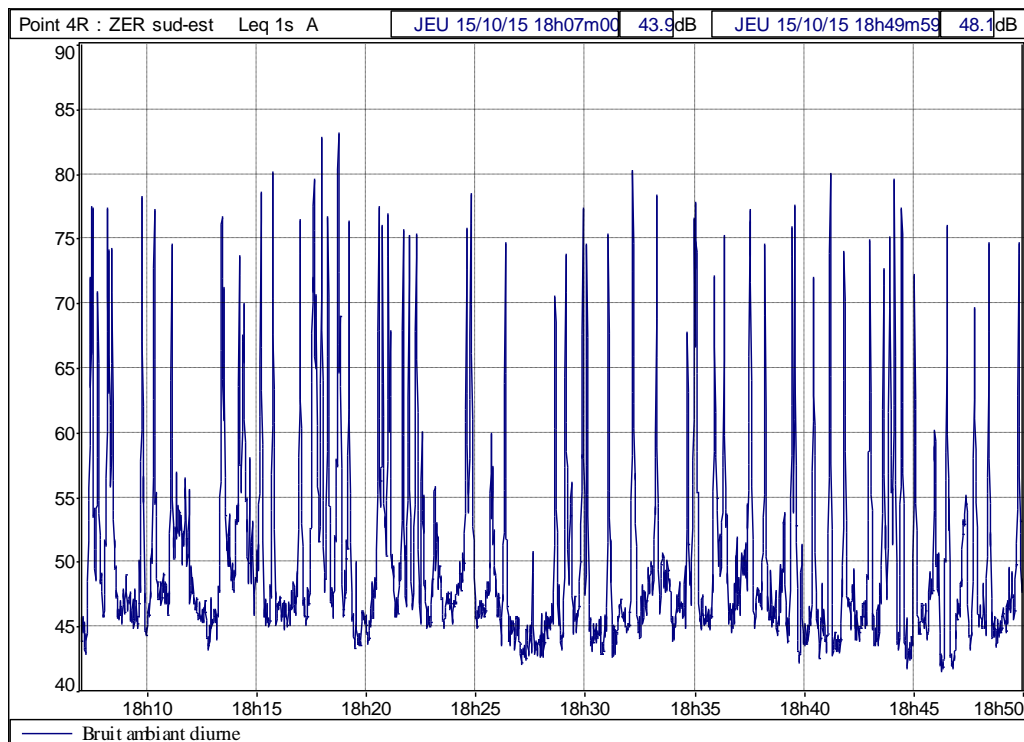
Lieu de mesure : Point 4R

Zone à émergence réglementée

Résultats :

Fichier	Point 4R_jour.CMG					
Lieu	Point 4R : ZER sud-est					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 18:07:00					
Fin	15/10/15 18:50:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Bruit ambiant diurn	62,8	41,5	83,1	44,1	47,3	00:43:00

Evolution temporelle :





BUREAU
VERITAS

TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit ambiant

Période : Nuit

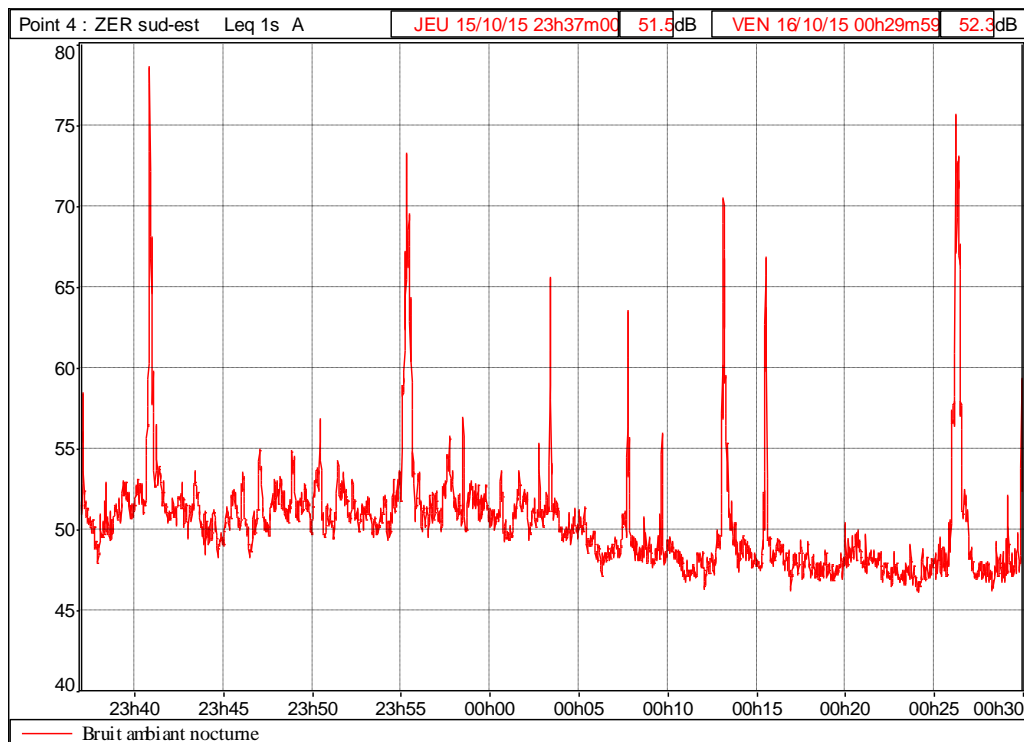
Lieu de mesure : Point 4

Zone à émergence réglementée

Résultats :

Fichier	Point 4_nuit.CMG					
Lieu	Point 4 : ZER sud-est					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 23:37:00					
Fin	16/10/15 00:30:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Bruit ambiant nocturne	55,1	46,1	78,6	47,4	49,9	00:53:00

Evolution temporelle :





BUREAU
VERITAS

TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit résiduel

Période : Nuit

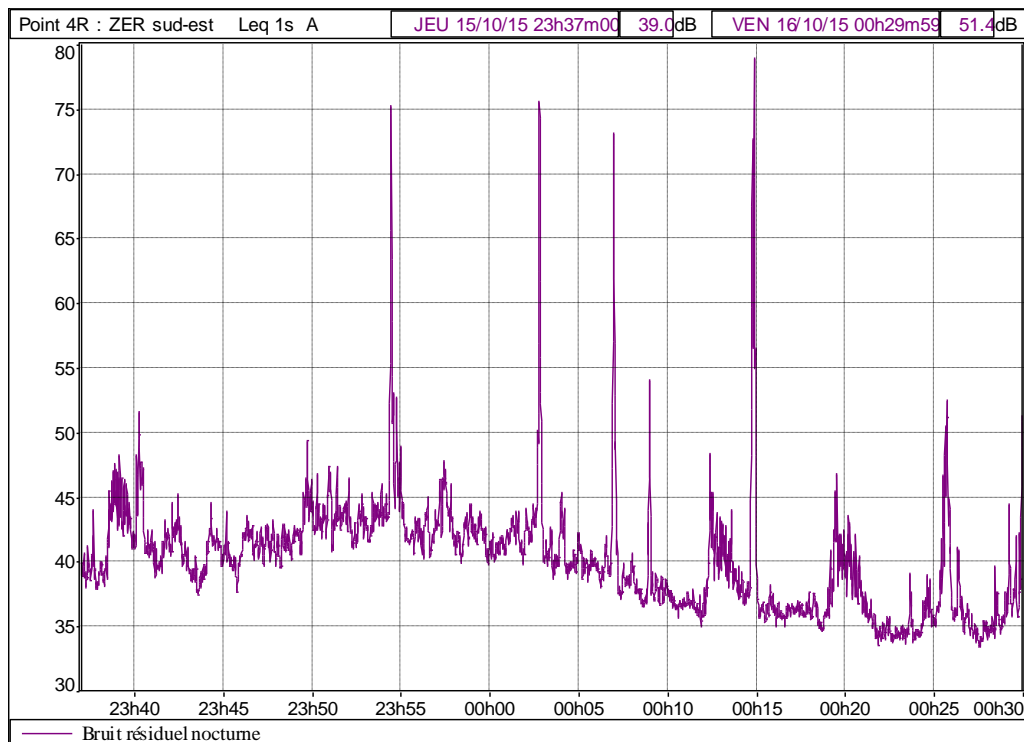
Lieu de mesure : Point 4R

Zone à émergence réglementée

Résultats :

Fichier	Point 4R_nuit.CMG					
Lieu	Point 4R : ZER sud-est					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 23:37:00					
Fin	16/10/15 00:30:00					
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L90	L50	Durée cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Bruit résiduel nocturne	50,4	33,4	78,9	35,5	40,2	00:53:00

Evolution temporelle :





BUREAU
VERITAS

TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit ambiant

Période : Jour et Nuit

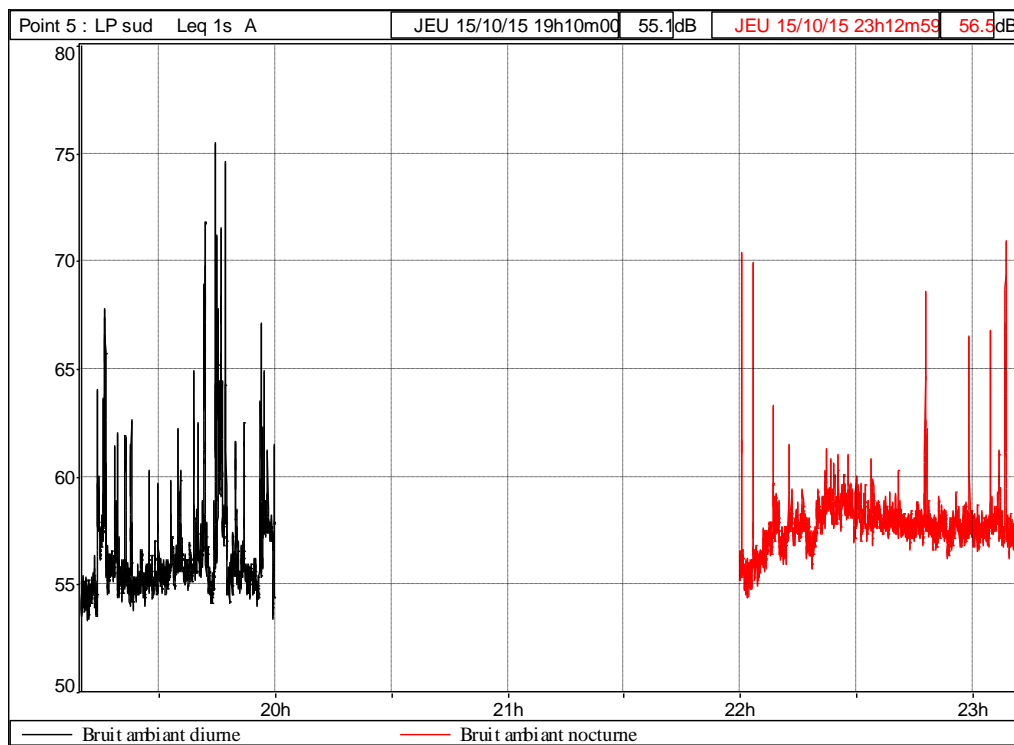
Lieu de mesure : Point 5

Limite de propriété

Résultats :

Fichier	Point 5_jour et nuit.CMG					
Lieu	Point 5 : LP sud					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 19:10:00					
Fin	15/10/15 23:13:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Bruit ambiant diurne	57,8	53,3	75,5	54,5	55,5	00:50:00
Bruit ambiant nocturne	58,1	54,4	70,9	56,4	57,6	01:13:00

Evolution temporelle :





BUREAU
VERITAS

TEREOS – CONNANTRE

Source d'émission : Bruit ambiant	Période : Jour et Nuit
Lieu de mesure : Point 6	Limite de propriété

Résultats :

Fichier	Point 6_jour et nuit.CMG					
Lieu	Point 6 : LP ouest					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	15/10/15 19:26:00					
Fin	15/10/15 22:40:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Bruit ambiant diurne	63,1	59,2	71,4	60,0	63,1	00:34:00
Bruit ambiant nocturne	65,7	63,4	70,7	64,6	65,4	00:40:00

Evolution temporelle :

